



COMMUNE
DE
DULLY

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE – DEMANDE DE DEROGATION

(Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP du 01.01.2023)

Situation Chemin d'Es Combes 7 - 1195 Dully

Parcelle : n° 171

Propriété de : Madame et Monsieur Brusilovskiy

Requérant : Madame et Monsieur Brusilovskiy

Objet (s) : Abattage d'un pin de l'Himalaya moribond de 65 cm de diamètre

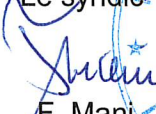
La Municipalité préavise favorablement la demande de dérogation sous condition que cet abattage soit compensé par la plantation d'un nouvel arbre (cèdre de l'atlas ou chêne par exemple).

Sur la base du préavis positif de l'AGFORS du 18 mars 2024 et conformément à la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPRPNP entrée en vigueur le 01.01.2023.

Date de la requête : 19 février 2024

AFFICHAGE AUX PILIERS PUBLICS : du 25 mars 2024 au 25 avril 2024

Dully, le 25 mars 2024

Municipalité de Dully
Le syndic La secrétaire adj
 
F. Mani M. Jaquiéry

Date : Oppositions et observations éventuelles (motifs, signature et adresse ;
si plusieurs arbres, préciser lesquels font l'objet de remarques)